

Recherches sociographiques



L'orientation linguistique des mariages mixtes dans la région de Montréal

Charles Castonguay et Calvin Veltman

Volume 21, numéro 3, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055891ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055891ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castonguay, C. & Veltman, C. (1980). L'orientation linguistique des mariages mixtes dans la région de Montréal. *Recherches sociographiques*, 21(3), 225–251. <https://doi.org/10.7202/055891ar>

Résumé de l'article

Le recensement de 1971 recèle de nombreux renseignements sur les phénomènes d'exogamie et de transfert linguistiques à Montréal. Par exemple, l'anglais domine comme langue d'usage dans les foyers mixtes au point de faire concurrence au français même dans les mariages entre le groupe français et le tiers groupe linguistique. Aussi, la dominance masculine dans les accommodements linguistiques déjà avancée par Carisse se trouve renversée, la rétention linguistique supérieure de la femme exogame paraissant découler de sa position prépondérante au foyer. Un indice de propension à l'exogamie ajusté selon la taille des groupes en présence montre le groupe anglais plus enclin aux mariages mixtes, suivi du groupe français et enfin du tiers groupe montréalais. Certaines ventilations permettent de préciser ces observations de base. On constate notamment que les conjoints exogames de langue maternelle anglaise qui se francisent sont souvent déjà d'origine française: leurs transferts de retour font ainsi figure de contre-courant d'importance secondaire dans le sillage du mouvement dominant vers l'anglais. De même, une inclination certaine à la rétroexogamie éclaire la propension plus forte du groupe anglais à l'exogamie, du fait de son hétérogénéité ethnique supérieure. La propension aux mariages anglais-français diminue à mesure que s'accroît le statut socio-économique du mari, alors que dans tous les types de foyers mixtes la tendance au comportement anglophone augmente sensiblement suivant le statut social.

L'ORIENTATION LINGUISTIQUE DES MARIAGES MIXTES DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL *

Le recensement de 1971 recèle de nombreux renseignements sur les phénomènes d'exogamie et de transfert linguistiques à Montréal. Par exemple, l'anglais domine comme langue d'usage dans les foyers mixtes au point de faire concurrence au français même dans les mariages entre le groupe français et le tiers groupe linguistique. Aussi, la dominance masculine dans les accommodements linguistiques déjà avancée par Carisse se trouve renversée, la rétention linguistique supérieure de la femme exogame paraissant découler de sa position prépondérante au foyer. Un indice de propension à l'exogamie ajusté selon la taille des groupes en présence montre le groupe anglais plus enclin aux mariages mixtes, suivi du groupe français et enfin du tiers groupe montréalais. Certaines ventilations permettent de préciser ces observations de base. On constate notamment que les conjoints exogames de langue maternelle anglaise qui se francisent sont souvent déjà d'origine française : leurs transferts de retour font ainsi figure de contre-courant d'importance secondaire dans le sillage du mouvement dominant vers l'anglais. De même, une inclination certaine à la rétroexogamie éclaire la propension plus forte du groupe anglais à l'exogamie, du fait de son hétérogénéité ethnique supérieure. La propension aux mariages anglais-français diminue à mesure que s'accroît le statut socio-économique du mari, alors que dans tous les types de foyers mixtes la tendance au comportement anglophone augmente sensiblement suivant le statut social.

On est facilement porté à expliquer l'assimilation culturelle de divers groupes ethniques au Canada par le phénomène des mariages mixtes. Le recensement de 1971 offre enfin un ensemble d'informations qui permettent

* Cet article présente les points saillants d'une étude plus détaillée de Charles CASTONGUAY, qui paraîtra prochainement dans la Série B des monographies publiées par le Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'Université Laval, sous le titre *Exogamie et anglicisation dans les régions de Montréal, Hull, Ottawa et Sudbury*. Le centre a subventionné l'achat des tabulations spéciales requises pour cette étude. Nous désirons remercier Jean Lapointe et Nicole Gagnon pour leurs commentaires judicieux sur une version préliminaire du présent article.

d'observer directement les accommodements linguistiques survenus au sein des foyers mixtes, ou plus précisément *hétérolinguistiques*, unissant des conjoints de langue maternelle différente. Dans cette étude, nous analyserons les données sur la *langue maternelle* (« première langue apprise et encore comprise ») et la *langue d'usage* (« langue parlée le plus souvent à la maison ») des conjoints pour constater l'importance relative des divers types de transferts linguistiques consentis dans les foyers mixtes de la région métropolitaine de Montréal, en 1971. Convenons qu'un individu a accompli un *transfert linguistique* lorsqu'il en vient à utiliser comme langue principale au foyer une langue autre que sa langue maternelle.

Comme point de départ de nos observations, nous avons choisi la langue maternelle plutôt que l'origine ethnique, à cause de la valeur progressivement plus douteuse de cette dernière variable. En effet, le caractère permanent de celle-ci (« à quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son arrivée sur le continent ? ») s'est avéré, à l'usage, bien illusoire puisque, justement à mesure que les mariages mixtes et les transferts linguistiques se multiplient, on peut relever d'un recensement à l'autre d'importants glissements dans les déclarations d'origine.¹ En général aussi, la langue maternelle donne un renseignement plus actuel sur le comportement linguistique des conjoints avant leur mariage, de sorte que la plupart des recherches récentes sur les mariages mixtes l'emploient désormais comme point de départ.

Ainsi, par exemple, on a tout récemment établi, de façon très directe, l'importance des mariages hétérolinguistiques dans l'anglicisation accélérée de chacune des neuf minorités provinciales canadiennes-françaises à l'extérieur du Québec, en mettant en évidence, d'une part, la tendance massive vers l'adoption de l'anglais comme langue d'usage au foyer chez les conjoints exogames de langue maternelle française² et, d'autre part, la croissance régulière des taux d'exogamie linguistique chez chacune de ces neuf minorités.³

Au Québec, où le jeu des transferts entre l'anglais, le français et les autres langues est le plus nuancé, le caractère immédiat, essentiellement biunivoque et relativement stable des accommodements linguistiques entre époux fait que les mariages mixtes présentent un champ d'observation tout indiqué pour l'évaluation de l'attraction relative des différentes langues. Cependant, pour cette province, on dispose encore de plus d'hypothèses que d'observations.

1. À ce sujet voir : Ch. CASTONGUAY, « La mobilité ethnique au Canada », *Recherches sociographiques*, XVIII, 3, 1977 : 431-450.

2. FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC, *Les héritiers de Lord Durham*, Ottawa, F.F.H.Q., 1977, tableaux 9 et 10.

3. Ch. CASTONGUAY, « Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises », *Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XVI, 1, 1979 : 21-31.

À partir d'un échantillon fort restreint de couples « biethniques » de type anglais-français à Montréal, Carisse a tiré, pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, des conclusions aussi nombreuses qu'intéressantes, mais qui appellent une vérification plus étoffée. Elle a trouvé notamment que dans de tels foyers l'anglais dominait le plus souvent comme langue d'usage, et que la femme francophone, qui cumulerait le double désavantage d'être de langue maternelle et de sexe dominés, s'y anglicisait plus facilement que l'homme francophone.⁴ Elle a aussi relevé une différenciation des taux d'exogamie et d'anglicisation selon la classe sociale, en observant, d'une part, que les conjoints mariés biethniquement se retrouvaient en grande partie dans le groupe des petits employés et des ouvriers qualifiés où ils étaient surreprésentés relativement à la population totale et, d'autre part, que les conjoints exogames de classe supérieure s'orientaient de façon plus marquée vers l'anglais comme langue d'usage.

D'autres chercheurs n'ont repris que tout récemment certaines de ces observations et hypothèses. Duchesne a observé la langue d'usage des époux (masculins seulement) dans un échantillon restreint de mariages mixtes entre conjoints de langue maternelle anglaise et française recensés au Québec en 1971, et Maheu a étudié la langue d'usage des épouses, dans le même genre de couple, qui ont donné naissance, au Québec, entre 1975 et 1977.⁵ Ces deux ensembles d'observations nouvelles confirment la domination générale de l'anglais dans ce type de foyer, mais alors que celles de Duchesne paraissent appuyer la thèse « dominance masculine » de l'infériorité de la femme quant à la rétention de l'usage de sa langue maternelle dans ces mariages mixtes, celles de Maheu soulèvent là-dessus des réserves. Par ailleurs, des tabulations particulières des données de 1971 publiées par la Fédération des francophones hors Québec montrent, du moins chez la minorité anglo-québécoise comme chez chacune des minorités canadiennes-françaises à l'extérieur du Québec, une nette supériorité de l'épouse exogame sur l'époux de même type dans la rétention de sa langue maternelle minoritaire comme langue principale à la maison.⁶

Méthodologie

L'ampleur des horizons que nous ouvre le croisement par ordinateur des données de 1971 en vue d'évaluer les thèses de Carisse et de dépister des traits

4. Colette CARISSE, « Orientations culturelles dans les mariages entre Canadiens français et Canadiens anglais », *Sociologie et sociétés*, I, 1, 1969 : 39-52. L'échantillon de Carisse ne comptait que cent seize couples au total.

5. Louis DUCHESNE, « L'exogamie et les transferts linguistiques au Québec », *Cahiers québécois de démographie*, VII, 1, 1978 : 5-25; Robert MAHEU, « Les transferts linguistiques au Québec entre 1975 et 1977 », *Cahiers québécois de démographie*, VII, 3 (spécial), 1978 : 109-131.

6. FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC, *Deux poids deux mesures*, Ottawa, F.F.H.Q., 1978, tableau 8.

explicatifs nouveaux nous conduit d'abord à analyser en profondeur, dans un premier temps, l'interaction des variables de base *sexe*, *langue maternelle* et *langue d'usage*, afin de dégager de façon complète et définitive les principales lignes de fond des transferts linguistiques effectués au sein des mariages mixtes, et en particulier de tester les modèles « dominance anglaise » et « dominance masculine » de Carisse. Dans ce but, nous distinguerons, pour la langue maternelle comme pour la langue d'usage, trois catégories : anglais, français et autre, ou tierce, cette dernière comprenant toutes les langues autres que le français et l'anglais. Ces variables de base nous permettront de saisir l'importance relative des choix matrimoniaux hétérolinguistiques et homolinguistiques, ou taux d'*exogamie* et d'*endogamie linguistiques*, des hommes et des femmes des principaux groupes en cause, en plus d'apprécier la fréquence des différents modèles de comportement possibles en termes de langue d'usage au sein de ces divers types de foyer. Par la suite, nous analyserons tour à tour, et de façon plus expéditive, l'incidence de quelques variables culturelles et socio-économiques secondaires sur l'orientation linguistique des conjoints, soit d'une part l'origine ethnique de chacun des époux ainsi que leur connaissance de l'anglais et du français, et d'autre part la scolarité de l'époux, son revenu en 1970 et la position de son occupation sur l'échelle Blishen.

Nous étudierons les caractéristiques pertinentes de l'ensemble des personnes mariées âgées de quinze ans ou plus et cohabitant avec leur conjoint dans la région métropolitaine de Montréal, établies d'après l'échantillon d'un tiers au recensement de 1971.⁷ La région montréalaise présente une cohésion sociale relativement grande ; elle comptait, en 1971, presque 60% des transferts linguistiques et des mariages hétérolinguistiques entre les groupes anglais et français au Québec, et plus de 80% des transferts et des mariages mixtes impliquant des Québécois de langue maternelle tierce. Ce choix de population-cible et d'échantillon nous permettra donc de tirer des conclusions utiles quant à l'orientation linguistique des foyers mixtes, à la fois dans la ville de Montréal, visée par l'étude de Carisse, et au Québec en général.

Pour traiter efficacement de notre sujet il nous faudra recourir à une notation symbolique concise. Nous désignerons par les majuscules A, F et T les langues maternelles anglaise, française et tierce respectivement, et par les minuscules a, f et t les langues d'usage apparentées. Nous distinguerons les différents types de mariages mixtes suivant le sexe et la langue maternelle par la juxtaposition de deux des majuscules, dont la première se rapporte à la langue maternelle de l'époux et la seconde à celle de l'épouse. Ainsi le symbolisme AF désignera l'ensemble des couples hétérolinguistiques où l'époux est de langue

7. La question sur la langue d'usage, entre autres, se trouvait uniquement sur le questionnaire « long » en 1971, distribué à un tiers des répondants. Pour plus de détails sur cet échantillonnage, voir : G.J. BRACKSTONE, « The reliability of census language data », document DQ-4-A, Ottawa, Statistique Canada, Secteur du recensement, 1974.

maternelle anglaise et l'épouse de langue maternelle française. Le dédoublement d'une majuscule, par exemple TT, représentera des couples homolingustiques.⁸ Nous utiliserons de même deux minuscules juxtaposées pour distinguer entre les neuf différents types d'orientations ou de comportements linguistiques possibles, la première indiquant la langue d'usage de l'époux, la seconde celle de l'épouse. Les orientations aa, ff et tt seront dites *homogènes*, et les six autres *hétérogènes*.

Les divers types de transfert, ou encore de rétention linguistique, seront représentés par une majuscule indexée de la minuscule appropriée. Par exemple, la notation F_a désignera un transfert du français, langue maternelle, à l'anglais, langue d'usage ; l'ensemble des personnes de langue maternelle anglaise qui ont retenu l'anglais comme langue d'usage s'écrira A_a. La notation des transferts se compose naturellement avec celle des couples pour indiquer l'orientation linguistique des différents types de mariages. Par exemple, A_fF_f représentera les mariages de type AF où l'époux et l'épouse ont adopté un comportement linguistique homogène de type ff.

Le concept de langue maternelle utilisé aux recensements n'implique pas une connaissance active de cette langue : ainsi, par exemple, un Montréalais pourrait très correctement se déclarer de langue maternelle italienne sans pouvoir encore parler l'italien. Puisque les dictionnaires veulent qu'un « francophone », par exemple, puisse parler français, dans la suite nous recourrons à l'occasion à *anglophone*, *francophone* ou *allophone* exclusivement comme abréviations pour désigner des personnes de langue d'usage anglaise, française ou tierce respectivement, mais jamais comme synonymes de personnes de langue maternelle anglaise, française ou tierce. Nous parlerons de même d'*orientation anglophone*, *francophone* ou *allophone* uniquement lorsqu'il s'agit d'un comportement de type aa, ff ou tt respectivement. Nous appellerons *biphone* un couple dont les conjoints déclarent des langues d'usage différentes, c'est-à-dire suivent une orientation linguistique hétérogène. Nous emploierons les termes *anglicisation* et *francisation* pour décrire les transferts linguistiques à l'anglais ou au français respectivement.

8. Dans les mariages homolingustiques, les partenaires seront tous deux de langue maternelle anglaise ou française ou tierce. Dans ce dernier cas, nous commettons un abus de langage, en ce qu'un mariage entre une personne de langue maternelle hongroise et une autre de langue maternelle allemande sera dit, par exemple, homolingustique. Mais le nombre de chacune de ces sortes de mariages mixtes serait fort restreint, et notre but premier sera de dégager l'orientation linguistique de l'ensemble du tiers groupe par rapport à l'anglais et au français. Pour les mêmes raisons, parmi les personnes de langue maternelle et de langue d'usage autres, nous ne distinguerons pas les transferts linguistiques, par exemple, du hongrois, langue maternelle, à l'allemand, langue d'usage, quoiqu'il s'agisse de transferts authentiques. Ceci dit, à la section II-A la ventilation des données selon l'origine ethnique nous permettra toutefois de distinguer au sein du tiers groupe linguistique montréalais le comportement matrimonial et linguistique de son importante composante de langue italienne.

Les rapports qui serviront à déterminer de façon quantitative la fréquence relative des divers types de mariage, d'orientation et de transfert linguistiques n'exigent pas de définition élaborée: ce sont de simples proportions.⁹ Nous aurons souvent recours aux abréviations τ_{exo} et τ_{ret} pour désigner respectivement le taux d'exogamie et le taux de rétention linguistique d'un type donné de conjoint, et à τ_{orl} pour marquer la fréquence d'une orientation ou comportement linguistique quelconque chez un type donné de couple.

I. ANALYSE DES VARIABLES DE BASE

A) Endogamie et exogamie

Regardons tout d'abord au tableau 1 la répartition matricielle des couples montréalais selon la langue maternelle des conjoints. Du total de 576 840 couples vivant en cohabitation matrimoniale en 1971, seulement environ 46 000, ou 8%, étaient de type hétérolinguistique. Le mariage homolinguistique est sans contredit le modèle général.

TABLEAU 1

*Répartition des couples selon la langue maternelle
des conjoints, région de Montréal, 1971.*

HOMMES	FEMMES			TOTAL
	A	F	T	
A	102 635 (.848) (.854)	15 185 (.125) (.041)	3 275 (.027) (.040)	121 095 (1.000)
F	12 135 (.033) (.101)	351 755 (.959) (.940)	2 950 (.008) (.036)	366 840 (1.000)
T	5 445 (.061) (.045)	7 300 (.082) (.020)	76 160 (.857) (.924)	88 905 (1.000)
TOTAL	120 215 (1.000)	374 240 (1.000)	82 385 (1.000)	576 840

Les pourcentages horizontaux et verticaux indiqués au tableau 1 expriment les différents taux d'endogamie et d'exogamie linguistiques des conjoints. La ventilation en trois groupes linguistiques donne lieu à deux sortes d'exogamie pour chaque type de conjoint. Par exemple, l'exogamie des hommes A se

9. Le lecteur intéressé trouvera tous les détails dans la monographie de CASTONGUAY (*op. cit.*).

particularise en exogamie de type AF ou de type AT. Pour chaque type de conjoint, le taux d'exogamie général s'obtient, soit en faisant la somme des taux particularisés appropriés, soit en prenant le complément du taux d'endogamie.

Suivant ces taux, indifféremment du sexe, les époux A figurent partout comme les plus exogames et les F comme les moins exogames, les T détenant une position intermédiaire, à l'exception près que le taux d'exogamie particularisé des femmes F avec les hommes A est très légèrement supérieur à celui des femmes T avec les hommes A (.041 en regard de .040 respectivement).¹⁰

1. *La propension à l'exogamie*

Dans l'appréciation de la fréquence des différents types d'exogamie, il est cependant préférable de relativiser les choix matrimoniaux observés à la taille des groupes en présence, afin de tenir compte au moins des contraintes mathématiques d'un marché matrimonial où la monogamie est de rigueur.¹¹ À cette fin, pour chaque type de couple hétérolinguistique il convient de faire le rapport entre le nombre observé de mariages et le nombre attendu sous l'hypothèse d'une différenciation linguistique nulle dans le choix des partenaires, comme dans l'évaluation d'une statistique χ^2 . Appelons *propension à l'exogamie*, notée π_{exo} , le rapport ainsi obtenu.

On obtient pour chaque type de conjoint une propension générale à l'exogamie, et une propension particularisée à la formation de chaque type de mariage hétérolinguistique. Ces diverses propensions sont données au tableau 2. Elles varient normalement entre 0 et 1, et la propension générale à l'exogamie se situe toujours entre les propensions particularisées.¹²

10. On remarquera que, d'après le tableau 1, les époux A sont moins endogames que les époux T. L'endogamie linguistique n'est donc pas une simple fonction directe de la taille des groupes en présence, puisque le groupe A à Montréal est beaucoup plus important mais moins endogame que le groupe T. Ce fait va à l'encontre de la conclusion principale de Mary Jane NORRIS (« The role of language and education in mate selection in Canada », thèse de maîtrise, Université Carleton, 1978) et ressort encore davantage lorsqu'on distingue le comportement matrimonial de certains sous-groupes au sein du groupe T.

11. Nous nous inspirons ici de W. Burton HURD, *Origines, pays de naissance, nationalités et langues de la population canadienne: Recensement du Canada, 1921*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1930; et Paul BESANCENEY, « On reporting rates of intermarriage », *American Journal of Sociology*, LXX, mai 1965: 717-721. Il faut bien sûr garder à l'esprit que d'autres facteurs plus difficiles à contrôler, tels la mobilité géographique ou la divortialité différentielles, perturbent aussi l'appréciation de l'exogamie et de l'endogamie à partir du tableau 1.

12. Le détail des calculs et des considérations esquissés ici se trouve dans la monographie de CASTONGUAY (*op. cit.*). Une propension nulle refléterait une absence totale d'exogamie, tandis qu'une propension supérieure à 1 signifierait une disposition positive au mariage mixte, situation proprement extraordinaire en ce que les cas d'exogamie réels dépasseraient alors en importance les cas prévus sous l'hypothèse d'une discrimination linguistique nulle de la part des contractants.

TABLEAU 2

Propension à l'exogamie, région de Montréal, 1971.

HOMMES	FEMMES			PROPENSION GÉNÉRALE
	A	F	T	
A	—	.193	.189	.193
F	.159	—	.056	.117
T	.294	.127	—	.167
PROPENSION GÉNÉRALE	.185	.165	.089	

Le tableau 2 montre qu'une fois les taux d'exogamie relativisés aux contingences démolinguistiques du marché matrimonial, le comportement du groupe F en matière d'exogamie se rapproche très sensiblement de celui des autres groupes. Chez les hommes, la sériation des taux généraux d'exogamie : $\tau_{\text{exo}}(A) = .152$, $\tau_{\text{exo}}(T) = .143$, $\tau_{\text{exo}}(F) = .041$, obtenue du tableau 1, se resserre considérablement au tableau 2 en propensions générales : $\pi_{\text{exo}}(A) = .193$, $\pi_{\text{exo}}(T) = .167$, $\pi_{\text{exo}}(F) = .117$. Quant aux femmes, la sériation : $\tau_{\text{exo}}(A) = .146$, $\tau_{\text{exo}}(T) = .076$, $\tau_{\text{exo}}(F) = .061$, se modifie de façon fondamentale en : $\pi_{\text{exo}}(A) = .185$, $\pi_{\text{exo}}(F) = .165$, $\pi_{\text{exo}}(T) = .089$. Du point de vue des propensions, donc, les femmes F paraissent à peu près aussi enclines à l'exogamie que les épouses A, alors que les épouses T y demeurent nettement plus réticentes, perception que ne suggéraient aucunement les taux absolus.

2. Explication de la propension différentielle

D'importantes différences subsistent encore au tableau 2 entre les tendances à l'exogamie, même après la rationalisation élémentaire de leur comparaison par le truchement du calcul des propensions. D'une part, du point de vue des groupes linguistiques, le groupe A manifeste les propensions les plus élevées à l'exogamie, et dans l'ensemble le groupe F se montre aussi légèrement plus enclin à l'exogamie que le groupe T. D'autre part, le tableau 2 révèle également une différenciation profonde de l'exogamie selon le sexe, la propension au mariage de type AF se montrant sensiblement plus élevée qu'au mariage de type FA, et les propensions des types TA et TF étant très nettement supérieures aux combinaisons AT et FT respectivement. Dégageons rapidement quelques explications possibles à ces différences de choix matrimoniaux selon la langue et le sexe.

L'hétérogénéité ethnique du groupe A à Montréal facilite vraisemblablement l'exogamie avec les groupes F et T : seulement du côté paternel, le

groupe A montréalais était, en 1971, à 26% d'origine ethnique tierce et à 9% d'origine française.¹³ De même, le groupe F était ethniquement plus hétérogène, soit à 2.6% d'ascendance paternelle britannique et à 3.6% d'origine tierce, que le groupe T, à 1.4% d'origine britannique et à 1.8% d'origine française. Nous serons en mesure de confirmer plus loin que le phénomène de *rétroexogamie*, c'est-à-dire de mariages hétérolinguistiques mais homoethniques où l'un des conjoints esquisse un mouvement de retour à son groupe ethnique de départ du côté paternel, joue un rôle certain dans la différenciation des propensions selon la langue.

Évidemment, d'autres formes de rapprochement, comme par exemple le fait bien connu qu'à Montréal les enfants du groupe T fréquentent plus souvent le réseau scolaire anglophone que le réseau francophone, rehaussent sûrement aussi la propension aux mariages AT et TA en regard des mariages FT et TF.

Quant à l'asymétrie des propensions selon le sexe, elle peut provenir, au moins en partie, de notre connaissance imparfaite du marché matrimonial. Nos propensions sont calculées seulement après le fait, et ne peuvent tenir compte de déséquilibres démolinguistiques selon le sexe possiblement encore plus marqués au moment des choix matrimoniaux. Il se peut aussi que la structuration linguistique particulière du monde du travail montréalais favorise davantage de rencontres de type AF que de type FA, par exemple.

Nous disposons d'observations encore trop fragmentaires pour soutenir que la différence entre les propensions aux mariages AF et FA découle d'attitudes sociales particulières des contractants potentiels.¹⁴ De même, on pourrait tenter d'expliquer cette différence par une certaine hypergamie: les mariages AF uniraient plus souvent que les mariages FA un époux provenant d'un milieu socio-économique relativement élevé à une épouse issue d'une famille moins riche. Mais les informations recueillies aux recensements ne permettent pas de vérifier de telles hypothèses. D'ailleurs, la propension nettement supérieure aux mariages TA qu'aux mariages AT ne peut vraisemblablement s'appuyer sur une quelconque hypergamie, les lignes de force socio-économiques s'opposant diamétralement dans ce cas à l'asymétrie observée.

En revanche, il est certain que l'asymétrie la plus frappante qui ressort du tableau 2, soit celle entre $\pi_{\text{exo}}(\text{FT}) = .056$ et $\pi_{\text{exo}}(\text{TF}) = .127$, provient au moins en partie d'une limitation relative de l'accès des femmes célibataires

13. *Recensement du Canada 1971: Langue selon le groupe ethnique*, Ottawa, Statistique Canada, cat. 92-739, février 1974.

14. Voir, par exemple: Wallace E. LAMBERT, « A social psychology of bilingualism », *Journal of Social Issues*, XXIII, 2, 1967: 91-108. Dans cette étude Lambert ne précise pas quelles sont les caractéristiques culturelles des « Canadiens français » et « Canadiens anglais » interviewés, autre que le fait que ces derniers (sic) étaient tous catholiques. En plus, son échantillon se composait exclusivement d'étudiants du niveau collégial, et comptait à peine une quarantaine de sujets pour chaque combinaison de sexe et d'« ethnie ».

italophones au marché matrimonial global. L'important sous-groupe italo-phon se trouve l'une des composantes du groupe T les plus portées aux mariages mixtes avec le groupe F. Or, Boissevain a relevé chez certains hommes italophones une préférence marquée pour la fréquentation des femmes franco-phones, jugées plus « libérées » que les Italiennes, tout en soulignant en même temps le champ très restreint de contacts sociaux imposé aux femmes par l'ensemble des valeurs entretenues par la communauté italienne de Montréal.¹⁵ L'écart considérable entre les rôles dévolus aux hommes et aux femmes au sein de plusieurs minorités montréalaises jetterait ainsi une lumière certaine sur la différenciation des propensions selon le sexe.

B) *Orientation linguistique des couples*

Regardons maintenant au tableau 3 la fréquence des diverses orientations linguistiques au sein de chaque type de couple. Parmi les mariages homolingustiques, la rétention linguistique est, comme de raison, extrêmement forte chez les couples AA et FF, mais sensiblement moins marquée chez les couples TT, qui s'alignent assez souvent sur le comportement aa, et parfois sur le modèle ff. Rappelons toutefois que les mariages TT ne sont pas tous homolingustiques au sens strict (voir la note 8).

TABLEAU 3

Orientation linguistique des différents types de couples, région de Montréal, 1971.

TYPE DE COUPLE	ORIENTATION LINGUISTIQUE								
	aa	ff	tt	af	fa	at	ta	ft	tf
AA	.965	.013	.012	.003	.002	.002	.002	—	—
FF	.006	.981	.002	.006	.005	—	—	—	—
TT	.169	.042	.745	.003	.002	.016	.011	.007	.004
AF	.470	.335	.004	.179	.010	.001	.001	—	.001
FA	.590	.259	.005	.010	.134	.001	—	—	—
AT	.861	.015	.066	.006	—	.046	.002	.003	—
TA	.893	.014	.036	.004	.008	.002	.040	—	.003
FT	.278	.524	.069	.008	.058	.007	.002	.046	.008
TF	.208	.612	.036	.090	.006	—	.006	.003	.038

15. Jeremy BOISSEVAIN, *The Italians of Montreal: Social Adjustment in a Plural Society*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1971.

Parmi les couples hétérolinguistiques, chez les couples AF et FA l'orientation aa l'emporte nettement sur l'orientation ff, concurrence qui donne lieu assez souvent aussi à des compromis biphones de type af ou fa. Le comportement aa domine massivement chez les couples AT et TA, alors que chez les FT et TF le comportement ff l'emporte, quoique l'orientation aa (et même af et fa) maintienne là aussi une fréquence importante. Dans l'ensemble des mariages mixtes, donc, le modèle aa ressort comme dominant, suivi de ff, puis des accommodements biphones af et fa.

Approfondissons ces premières impressions à l'aide des notions de rétention et de transfert linguistiques.

1. *Stabilité relative des couples homolingustiques*

Assez naturellement, les membres des trois groupes linguistiques font preuve d'une rétention linguistique maximale quand ils font partie d'un couple homolingustique. En cela la palme revient aux couples FF, qui montrent pour chaque partenaire un taux de rétention de .986. Suivent de près les AA, avec $\tau_{\text{ret}}(\text{hommes A}) = .971$ et $\tau_{\text{ret}}(\text{femmes A}) = .970$. Les couples TT sont linguistiquement les moins stables de cette catégorie, les épouses manifestant une rétention légèrement supérieure à celle des époux, avec $\tau_{\text{ret}}(\text{femmes T}) = .768$ contre $\tau_{\text{ret}}(\text{hommes T}) = .760$.¹⁶

Hormis cette tendance générale à la rétention, chaque type de couple homolingustique présente cependant une gamme différente d'orientations secondaires. Ainsi, les couples AA qui s'écartent du comportement anglophone optent le plus souvent pour l'une ou l'autre des orientations homogènes ff ou tt. Nous verrons plus loin que ces orientations secondaires, de prime abord assez surprenantes, résultent habituellement d'un commun retour linguistique, ou *rétrotransfert*, à la langue française ou tierce de la part de conjoints qui partagent une même ascendance ethnique française ou tierce, situation qui se présente assez souvent chez ce type de couple du fait de l'hétérogénéité ethnique fort marquée du groupe A.

Par contre, les orientations secondaires des couples FF, ethniquement plus homogènes, se distribuent presque exclusivement parmi les comportements aa, af et fa, ce qui paraît témoigner d'une certaine attraction de l'anglais comme langue d'usage chez ce type de couple. Enfin, les couples TT, qui ne sont pas tous homolingustiques, adoptent un comportement homogène anglophone quatre fois plus souvent qu'un comportement francophone ($\tau_{\text{ori}}(\text{aa}) = .169$ contre $\tau_{\text{ori}}(\text{ff}) = .042$), ce qui démontre une attraction nettement supérieure de l'anglais en regard du français au sein de ces types de foyers à Montréal.

16. Les taux de rétention des conjoints s'obtiennent en additionnant les fréquences appropriées au tableau 3. Par exemple, dans les couples TT on obtient : $\tau_{\text{ret}}(\text{femmes T}) = \tau_{\text{ori}}(\text{tt}) + \tau_{\text{ori}}(\text{at}) + \tau_{\text{ori}}(\text{ft}) = .745 + .016 + .007 = .768$.

2. Rétention et transfert chez les couples hétérolinguistiques

Le caractère déstabilisant, ou catastrophique,¹⁷ du mariage mixte se fait sentir plus ou moins fortement selon la combinaison particulière de langue maternelle et de sexe des conjoints.

Du point de vue de la langue maternelle d'abord, la rétention s'avère le modèle général pour le conjoint exogame de type A. Chez les couples AF et FA, le tableau 3 donne respectivement : τ_{ret} (hommes A) = .649 et τ_{ret} (femmes A) = .724, et chez les couples AT et TA la rétention du conjoint A s'élève presque à celle observée dans les mariages AA, avec τ_{ret} (hommes A) = .913 et τ_{ret} (femmes A) = .941. Le transfert est par contre le comportement général du conjoint T exogame : chez les couples AT et TA, on a τ_{ret} (hommes T) = .079 et τ_{ret} (femmes T) = .115, et chez les couples FT et TF, on a τ_{ret} (hommes T) = .081 et τ_{ret} (femmes T) = .122.

Le comportement du conjoint exogame de type F se situe entre ces deux modèles extrêmes. Dans les couples AF et FA, la majorité des hommes F effectuent un transfert, avec τ_{ret} (hommes F) = .393, alors que la rétention l'emporte de justesse chez les femmes F, avec τ_{ret} (femmes F) = .515. Chez les couples FT et TF, la rétention l'emporte assez nettement chez les hommes, avec τ_{ret} (hommes F) = .627, et plus nettement encore chez les femmes, avec τ_{ret} (femmes F) = .740. On peut dire, en somme, qu'en ce qui concerne la rétention linguistique, dans la région de Montréal, le mariage mixte se présente comme peu catastrophique pour les conjoints A, assez catastrophique pour les conjoints F, et fort catastrophique pour les conjoints T.

Quant à la différenciation des orientations selon le sexe, on aura remarqué que, pour une combinaison donnée de langues maternelles, les femmes exogames démontrent toujours une rétention supérieure à celle des hommes du même groupe linguistique. En particulier, chez les couples AF et FA, nous avons τ_{ret} (femmes A) = .724 contre τ_{ret} (hommes A) = .649, et τ_{ret} (femmes F) = .515 contre τ_{ret} (hommes F) = .393. Ces observations contredisent carrément le modèle de dominance masculine de Carisse, fondé, à vrai dire, sur l'observation de seulement cinquante-neuf couples AF et cinquante-sept couples FA.

La supériorité linguistique des femmes dans la rétention de leur langue maternelle au foyer se refléchit naturellement en une supériorité des femmes sur les hommes en tant qu'agents d'acculturation linguistique de leurs partenaires. Par exemple, on pourra dire que, dans les couples AF et FA, les femmes A sont de meilleurs agents d'anglicisation que les hommes A de leurs partenaires du

17. Nous employons ici le mot « catastrophe » sans la moindre connotation péjorative mais dans son sens originel de bouleversement ou de césure de continuité remis récemment à jour par le mathématicien R. Thom. (Voir, par exemple : I. EKELAND, « La théorie des catastrophes », *La Recherche*, 81, 1977 : 745-754.)

groupe F, et réciproquement que, dans les mêmes couples, les femmes F francisent plus efficacement que les hommes F leurs conjoints du groupe A. Du même point de vue, soulignons que dans les mariages FT et TF, alors que la femme F francise plus souvent que l'homme F son partenaire du groupe T, la femme T est corrélativement un meilleur agent que l'homme T, non pas seulement d'allophonisation, mais surtout d'anglicisation de son conjoint F. En effet, dans ces derniers types de mariages, l'importance de l'anglais comme *lingua franca* mise en évidence au tableau 3 ne manque pas de surprendre à Montréal, l'accommodement linguistique se déroulant souvent comme si le conjoint T provenait plutôt du groupe A.

Cernons mieux la force d'attraction de l'anglais en comparant les transferts à l'anglais et au français consentis au sein des foyers mixtes. Il est évident, au tableau 3, que les mariages AF, FA, AT et TA se soldent tous par davantage de cas d'anglicisation que de francisation. Chose étonnante, cela est vrai également des mariages FT: à bien regarder le tableau 3, on constate que, dans ces mariages, le rapport du nombre de transferts au français (T_f) au nombre total de transferts à l'anglais (soit T_a plus F_a) est de .540 à .631.¹⁸ En fin de compte, seuls les couples TF, où le rapport des transferts au français aux transferts à l'anglais est de .621 à .518, se soldent un peu plus souvent par la francisation que par l'anglicisation.

En somme, autant les données du recensement de 1971 renversent-elles la thèse de Carisse quant à la dominance masculine dans les accommodements linguistiques consentis au sein des foyers mixtes, autant elles confirment amplement sa thèse de la dominance de l'anglais dans ce domaine.

3. Explication de la rétention et du transfert différentiels dans les foyers mixtes

La différenciation des orientations linguistiques selon les langues maternelles des conjoints exogames paraît s'articuler à partir de deux tendances générales. D'une part, le conjoint exogame tend à parler le plus souvent au foyer, soit sa langue maternelle, soit celle de son partenaire. D'autre part, l'anglicisation se produit plus souvent que la francisation, les tierces langues jouant un rôle marginal en tant que langues d'usage. Autant la première tendance va de soi, autant la seconde appelle une explication.

La compétence linguistique est évidemment préalable au transfert, et c'est un fait bien connu que la compétence en anglais se trouve plus répandue chez le groupe F montréalais que la compétence en français chez le groupe A. Aussi, la connaissance de l'anglais est plus fréquente que celle du français chez le groupe

18. Du tableau 3 on obtient en effet, pour les couples FT, les rapports $T_f/FT = af + ff + tf = .540$ et $(T_a + F_a)/FT = aa + fa + ta + aa + af + at = .631$, d'où $T_f/(T_a + F_a) = .540/.631$. Il faut bien voir que le comportement F_aT_a implique deux transferts à l'anglais.

T.¹⁹ Nous verrons plus loin que ces compétences différentielles se retrouvent chez les diverses combinaisons de conjoints, et préparent donc jusqu'à un certain point la différenciation des orientations.

Mais, en fin de compte, on peut envisager le transfert lui-même comme une forme plus poussée de bilinguisme.²⁰ Dès lors, il faut aborder la question de fond, à savoir pourquoi, tant en ce qui a trait à l'apprentissage qu'aux transferts, l'anglais prédomine sur le français à Montréal. La réponse se trouve évidemment dans la position privilégiée de l'anglais dans la vie économique montréalaise.²¹ Nous avons réussi dans une autre recherche à préciser la relation entre anglicisation et promotion socio-économique à Montréal,²² et nous serons en mesure plus loin de constater la très grande sensibilité de l'orientation linguistique des foyers mixtes au statut socio-économique de l'époux.

Nous verrons plus loin aussi que la différenciation des orientations suivant le sexe paraît également s'appuyer en partie sur la différenciation des compétences linguistiques selon le sexe, les hommes étant plus souvent bilingues, et par conséquent plus aptes au transfert, que les femmes. Cette compétence linguistique différentielle repose à son tour sur les rôles sociaux, et en particulier les milieux de travail différents des hommes et des femmes, la femme au foyer ayant peu de raisons ou d'occasions d'apprendre une autre langue.

Nous observerons cependant une rétention et une force d'assimilation linguistiques supérieures de la femme, même dans les foyers où les deux conjoints sont bilingues. Cette supériorité de fond provient sans nul doute du rôle habituellement prépondérant joué par l'épouse dans les communications familiales, notamment lorsque le foyer compte un certain nombre d'enfants.

II. ANALYSE DES VARIABLES SECONDAIRES

Ventilons maintenant les données de base selon les informations du recensement qui éclairent le plus l'exogamie et les comportements linguistiques,

19. *Recensement du Canada 1971: statistiques sur la stabilité et l'instabilité linguistiques*, Ottawa, Statistique Canada, cat. 92-776 (SP-6), août 1975.

20. On parlerait alors de bilinguisme *d'intégration*, où l'apprentissage d'une langue non maternelle est suivi de son adoption comme langue usuelle, par opposition au bilinguisme *de rétention*, qui ne débouche pas sur le transfert.

21. Voir: *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Livre III: *Le monde du travail*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969; et surtout: *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, Livre I: *La langue de travail*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1972.

22. Voir l'analyse de régression dans: Calvin VELTMAN, Jac-André BOULET et Charles CASTONGUAY, «The economic context of bilingualism and language transfer in the Montreal metropolitan area», *Canadian Journal of Economics*, XII, 3, 1979: 468-479.

soit l'ascendance paternelle des conjoints, leur compétence en anglais et en français et le statut socio-économique du mari. Le plus souvent nous nous limiterons à examiner les recoupements touchant les conjoints A et F seulement, d'une part parce que le nombre relativement élevé de couples AF et FA nous garantit toujours des ventilations statistiquement significatives et, d'autre part, parce que ces couples manifestent, en fonction des variables choisies, des tendances qui caractérisent les ventilations semblables des autres couples.

Nous simplifierons l'appréciation des orientations en regroupant en trois catégories biphones simples, désignées a-f, a-t et f-t, les paires de comportements af et fa, at et ta et ft et tf respectivement. Ce regroupement n'escamote aucune information importante vu que, fort naturellement, chez les couples mixtes le modèle biphone de double rétention s'avère beaucoup plus fréquent que celui du double transfert. Par exemple, dans l'accommodement biphone A_aF_f , chaque partenaire retient sa langue maternelle comme langue d'usage, alors que la situation A_fF_a exige que chaque conjoint parle le plus souvent la langue maternelle de son partenaire: effectivement, dans les mariages AF le tableau 3 donne $\tau_{orl}(af) = .179$ contre $\tau_{orl}(fa) = .010$.

A) *L'origine ethnique*

Convenons qu'une majuscule marquée au coin supérieur gauche d'une minuscule a, f ou t désignera respectivement un conjoint d'origine paternelle britannique (ou « anglaise »), française ou tierce. À l'occasion nous emploierons encore les minuscules i et j pour préciser, au sein de cette dernière catégorie, ses deux composantes les plus importantes à Montréal, soit celles d'origine italienne et juive respectivement.

Regardons au tableau 4 les propensions à l'exogamie des femmes A et F selon leur ascendance paternelle, calculées suivant la ventilation correspondante des premières colonnes du tableau 1. En comparant ces propensions à celles du tableau 2, on voit que l'ascendance paternelle infléchit les choix matrimoniaux, soit dans le sens d'une propension générale plus faible à l'exogamie linguistique dans les cas aA et fF où la langue maternelle et l'origine ethnique de l'épouse correspondent, soit dans le sens d'une inclinaison plus forte à la rétroexogamie lorsque langue maternelle et origine ethnique ne correspondent pas, la propension particularisée à l'exogamie étant effectivement maximale pour les couples de type A^fA , T^fA , A^aF et T^fF .²³

23. On remarquera aussi que $\pi_{exo}(F^fA) = .083$ est plus faible que $\pi_{exo}(FA) = .159$, alors que $\pi_{exo}(A^fF) = .399$ est plus forte que $\pi_{exo}(AF) = .193$. Une inspection attentive des données ventilées révèle que ces tendances opposées, qui se retrouvent également lorsqu'on répartit les hommes A et F selon leur origine, proviennent essentiellement de la très forte endogamie ethno-religieuse des conjoints d'ascendance paternelle ou de religion juive, qui comptent pour une part importante des conjoints A, fA et fF , mais non des conjoints F. En fait, plus de la moitié des fA étaient juifs, contre

TABLEAU 4

*Propension à l'exogamie des femmes A et F,
selon leur ascendance paternelle.*

HOMMES	FEMMES					
	^a A	fA	^t A	^a F	fF	^t F
A	—	—	—	.500	.177	.399
F	.155	.453	.083	—	—	—
T	.221	.246	.507	.111	.110	.608
PROPENSION GÉNÉRALE	.168	.413	.166	.335	.149	.487

On constate une même inflexion des choix matrimoniaux lorsqu'on répartit les maris A et F ou encore les époux T selon leur ascendance paternelle. Il ne fait aucun doute que l'influence des antécédents culturels se ferait encore davantage sentir si on pouvait tenir compte aussi de l'ascendance maternelle des conjoints.

Tout comme l'ascendance paternelle œuvre en quelque sorte en faveur d'un choix de conjoint relativement conforme, on peut voir au tableau 5 qu'elle infléchit les accommodements linguistiques en direction de la culture antécédente. Nous n'y relevons que les comportements de certains conjoints dont les antécédents linguistiques (origine ethnique et langue maternelle) se ressemblent ou s'opposent le plus fortement, les comportements des couples de caractéristiques intermédiaires se situant bien entendu entre les extrêmes ainsi balisés.

Penchons-nous d'abord sur le comportement des couples homolingustiques AA et FF. Alors que le tableau 3 montrait une rétention linguistique encore plus forte chez les FF que chez les AA, on voit clairement, au présent tableau, que cela était dû à la plus grande hétérogénéité ethnique de ceux-ci. En effet, les couples culturellement homogènes de type ^aAA ont une preuve d'une rétention supérieure à ceux de type ^tFF.

seulement .5% des F. Les très faibles propensions résultantes aux mariages entre conjoints ^tA et F produisent même une $\pi_{\text{exo}}(^tA)$ légèrement inférieure à $\pi_{\text{exo}}(^aA)$, résultat assez surprenant si on oublie de considérer le particularisme juif. Signalons cependant que l'emploi de la dimension religieuse par Statistique Canada dans sa délimitation de l'« origine » juive a contribué dans une mesure inconnue à accroître artificiellement le degré d'endogamie chez ce groupe, en ce qu'à l'occasion de leur mariage, certains époux ont sans doute changé de confession religieuse. C'est d'ailleurs pourquoi la religion déclarée lors du recensement ne figure pas parmi nos variables secondaires.

TABLEAU 5

*Orientation linguistique des conjoints, certaines combinaisons
de langues maternelles et d'ascendances paternelles.*

TYPE DE COUPLE	ORIENTATION LINGUISTIQUE						N
	aa	ff	a-f	a-t	f-t	tt	
^a A ^a A	.994	.003	.002	.001	—	—	63 150
^f A ^f A	.52	.42	.06	—	—	—	1 895
^t A ^t A	.915	.006	.005	.017	—	.055	20 140
^a F ^a F	.17	.79	.04	—	—	—	1 425
^f F ^f F	.004	.987	.009	—	—	—	317 250
^t F ^t F	.046	.791	.014	.006	.017	.120	5 315
^a A ^a F	.62	.13	.24	—	—	—	800
^f A ^f F	.14	.74	.12	—	—	—	2 990
^t A ^t F	.566	.231	.201	—	—	—	8 165
^a F ^a A	.79	.12	.08	—	—	—	550
^f F ^f A	.29	.56	.16	—	—	—	2 275
^t F ^t A	.662	.187	.152	—	—	—	7 265
^t T ^t T	.045	.049	.006	.014	.017	.869	28 780
^t T ^t T	.435	.015	.006	.048	.004	.493	9 295

Plus haut, nous avons nommé *rétrotransferts* les cas de transfert linguistique où la langue d'usage adoptée par l'individu correspond à son origine ethnique paternelle. Parmi les couples homolingustiques, ce phénomène de retour linguistique est proprement remarquable chez les ^fA^fA, où $\tau_{\text{ori}}(\text{ff}) = .42$, fréquent aussi chez les ^aF^aF et ^tF^tF où $\tau_{\text{ori}}(\text{aa}) = .17$ et $\tau_{\text{ori}}(\text{tt}) = .120$ respectivement, et présent également chez les ^tA^tA avec $\tau_{\text{ori}}(\text{tt}) = .055$.²⁴ En fait, tout près de 95% des orientations excentriques de type tt relevées dans les mariages AA et FF au tableau 3 proviennent de couples « homoethniques » dont les conjoints sont tous deux d'ascendance paternelle tierce, et 60% des orientations excentriques ff chez les AA proviennent de couples de commune ascendance française. Par contre, les ^aF^aF ne comptent que pour un peu plus de 10% des comportements aa chez les couples FF de la matrice fondamentale. Ces dernières orientations excentriques semblent donc témoigner davantage d'un mouvement authentique du groupe F vers l'anglais.

Pendant notre analyse des variables de base, il paraissait en fait paradoxal que la rétention des couples homolingustiques AA soit inférieure à celle des couples FF, alors que les couples hétérolingustiques montraient systématiquement la dominance de l'anglais sur le français. Il appert désormais que ce

24. Nous ne précisons les propensions et les orientations qu'à la deuxième position décimale lorsque N se situe aux environs de 2000.

relâchement linguistique relatif de l'anglais chez les couples AA n'est qu'un sous-produit de son attraction supérieure, qui résulte assez naturellement en une proportion plus grande de retours linguistiques émanant du groupe A.

Regardons maintenant les orientations des mariages mixtes de type AF et FA, où les rétrotransferts jouent également un rôle intéressant. Notons d'abord que la plupart de ces couples hétérolinguistiques étaient aussi *hétéroethniques*, en ce qu'ils unissaient deux conjoints d'antécédents linguistiques homogènes de type ^aA et ^fF, pour chacun desquels la langue maternelle et l'ascendance paternelle correspondent. Les couples AF et FA *homoethniques* unissant des époux de commune ascendance paternelle française se plaçaient au deuxième rang en ordre d'importance, alors que ceux de commune origine britannique étaient assez peu nombreux, et les autres combinaisons d'ascendances paternelles moins fréquentes encore.

L'orientation anglophone domine très nettement chez les mariages mixtes « purs » entre les groupes A et F, c'est-à-dire dans les cas où les antécédents linguistiques s'opposent entièrement et où le phénomène de rétrotransfert ne joue donc pas. Chez les couples ^aA^fF on observe en effet : $\tau_{orl}(aa) = .566$ contre $\tau_{orl}(ff) = .231$, et l'écart en faveur de l'anglicisation est encore plus marqué chez les ^fF^aA, la force linguistique supérieure de la femme se faisant sentir au tableau 5 comme ailleurs.

Évidemment, l'anglais domine encore davantage dans les couples AF et FA *homoethniques* de commune ascendance britannique, où les cas d'anglicisation sont des rétrotransferts de type ^aF_a. Par contre, une forte dominante francophone caractérise les couples AF et FA *homoethniques* de double ascendance paternelle française, chez lesquels les fréquents exemples de francisation se présentent en quelque sorte comme des cas de re francisation, vu qu'il s'agit alors de rétrotransferts de type ^fA_f.

Dans l'ensemble des mariages AF et FA, respectivement 44% et 43% des transferts A_f sont de type ^fA_f, et par conséquent effectués par des époux rétroexogames. Comme pour les mariages homolinguistiques AA analysés plus haut, les phénomènes parallèles de rétroexogamie et de rétrotransfert éclairent donc ici aussi près de la moitié des cas de francisation des conjoints A, et éclaireraient sans doute davantage encore si nous pouvions tenir compte également de l'ascendance maternelle. On ne peut en dire autant de l'anglicisation des époux F car, dans les mariages AF et FA, seulement 9% et 7% respectivement des transferts F_a sont de type ^aF_a. Comme chez les couples AA et FF donc, le mouvement d'anglicisation des F parmi les couples AF et FA paraît plus significatif que la francisation des A. En effet, le phénomène de retour linguistique qui encadre, sinon caractérise, ce dernier mouvement lui donne plutôt l'aspect d'un flottement ou contre-courant d'importance secondaire produit dans le sillage du mouvement dominant vers l'anglais.

Soulignons que si les mariages rétroexogamiques conduisent souvent à des rétrotransferts, les transferts « purs » de type 1F_a ou aA_f y sont aussi beaucoup plus fréquents que dans les mariages homolingustiques. La rétroexogamie s'avère donc linguistiquement plus déstabilisante que l'endogamie pour les deux partenaires impliqués. C'est à la lumière à la fois des propensions très élevées à la rétroexogamie et de cet effet de double déstabilisation linguistique qu'on peut dire que l'importance généralement croissante des phénomènes d'exogamie et de transfert linguistiques procède, non seulement de facteurs sociaux externes, mais également d'un mécanisme interne d'auto-emballement.²⁵

À la fin du tableau 5, nous avons noté les comportements de certains couples homoethniques de commune ascendance paternelle italienne et juive. Les iTiT y font preuve d'une rétention nettement plus forte que celle enregistrée au tableau 3 pour l'ensemble des couples TT . Mais, alors que dans la région montréalaise les individus iT étaient d'une homogénéité linguistique pratiquement parfaite, soit à plus de 99% de langue maternelle italienne, les jT n'étaient qu'à 65% de langue maternelle yiddish.²⁶ Contrairement aux couples iTiT , un grand nombre de mariages jTiT étaient donc hétérolingustiques, et par conséquent la relativement faible rétention linguistique notée pour ces derniers au tableau 5 ne surprend guère. Remarquons que, dans les cas de transfert, les couples jTiT ont presque toujours adopté l'anglais comme langue d'usage.

La ventilation selon l'origine peut éclairer aussi les orientations des mariages mixtes entre le tiers groupe et les groupes A et F. On peut constater, par exemple, que la quasi-totalité des comportements homogènes allophones inscrits au tableau 3 chez les couples AT , TA , FT et TF s'appuient sur des rétrotransferts de type 1A_f ou 1F_f ; on pourrait sans doute relier la totalité de ces comportements à une ascendance culturelle tierce chez les époux A et F si on disposait d'informations sur l'origine ethnique du côté maternel. Autre exemple de l'intérêt de ce genre de recoupement : dans la majorité des mariages iAiT et iFiT les maris rétroexogames adoptent un comportement italophone, illustration frappante de l'ascendant linguistique de la femme dans l'aire du foyer.

B) *La connaissance de l'anglais et du français*

Fixons une notation succincte pour indiquer la compétence des conjoints en anglais et en français. Une majuscule marquée au coin supérieur droit d'une

25. La monographie de CASTONGUAY (*op. cit.*) contient des observations touchant la montée des mariages mixtes au Québec. Voir aussi : Ch. CASTONGUAY, « Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises », *op. cit.* ; « L'exogamie précoce et la prévision des taux de transfert linguistique », *Recherches sociographiques*, XX, 3, 1979 : 403-408 ; Calvin VELTMAN, « The assimilation of American language minorities : structure, pace and extent », Washington, Department of Health, Education, and Welfare, National Center for Education Statistics, mai 1980.

26. *Recensement du Canada 1971 : Langue selon le groupe ethnique, op. cit.*

minuscule b, a, f ou t signifiera respectivement que les individus en question savent parler anglais et français, anglais mais non français, français mais non anglais et ni anglais ni français. Ainsi F^bT^a désignera l'ensemble des couples FT dont l'époux est bilingue (par rapport à l'anglais et au français) et dont l'épouse sait parler anglais mais non français.

Les données de 1971 sur la compétence linguistique (« Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? ») ne précisent pas dans quelles circonstances le répondant a appris à parler l'une ou l'autre langue. Nous ne pourrions donc pas interpréter rigoureusement les recoupements selon cette variable, en termes de compétences acquises avant le mariage.

Par conséquent, en guise d'appréciation des choix matrimoniaux sous le présent titre, nous nous limitons, au tableau 6, à une simple ventilation du tableau 1 selon la compétence linguistique des conjoints A et F. Une ventilation semblable des conjoints T ferait voir un résultat similaire à ce que nous apprend le tableau 6, soit que les deux conjoints tendent à partager la même compétence en anglais et en français, sans que l'on puisse préciser à quel point il s'agit là d'une cause ou d'un effet des mariages contractés.

TABLEAU 6

*Endogamie et exogamie des conjoints A et F,
selon leur compétence linguistique.*

HOMMES	FEMMES					TOTAL
	A ^b	A ^a	F ^b	F ^f	T	
A ^b	21 015	22 165	9 315	2 265	1 610	56 370
A ^a	9 925	49 530	3 445	160	1 670	64 725
F ^b	7 530	3 750	117 560	105 365	2 395	236 600
F ^f	760	95	17 130	111 695	560	130 240
T	2 350	3 090	5 130	2 175	76 160	88 905
TOTAL	41 580	78 630	152 580	221 665	82 385	576 840

On notera aussi au tableau 6 l'importante variation des compétences selon le sexe des conjoints. Chez le groupe F et, à un degré moindre, chez le groupe A, les époux sont beaucoup plus souvent bilingues que les épouses (la même chose est vraie du groupe T). Comme de raison, la rencontre de deux unilinguismes (toujours par rapport à l'anglais et au français) opposés de type A^aF^f et F^fA^a se trouve pratiquement inexistante.²⁷

27. Une bonne partie des quelques cas « observés » de ce genre furent sans doute créés lors du nettoyage des données par Statistique Canada. Voir : John KRALT, « Processing and its impact on

Mais passons aux orientations. Leur ventilation selon la compétence linguistique est plus significative que celle des choix matrimoniaux, vu que les déclarations de langue d'usage et de compétence linguistique se rapportent toutes deux au même moment, celui du recensement. L'observation du comportement des couples dont les deux conjoints sont bilingues s'avère particulièrement intéressante, toutes les combinaisons de langues d'usage étant dans ces cas également possibles, du moins en principe.

Regardons d'abord au tableau 7 le comportement des couples AF, FA, FT et TF à deux conjoints bilingues. Chez les nombreux couples A^bF^b et F^bA^b, l'anglais domine toujours très nettement, malgré le bilinguisme des conjoints. Mais entre ces deux types de couples il ne subsiste plus qu'une très légère différenciation des orientations selon le sexe, les couples F^bA^b montrant encore une tendance un peu plus forte vers l'anglais que les couples A^bF^b. De même, chez les couples F^bT^b et T^bF^b, les tendances demeurent dans leurs grandes lignes conformes à celles relevées au tableau 3, en même temps que s'estompe leur différenciation selon le sexe. En particulier, le rapport entre les transferts au français et les transferts à l'anglais chez les F^bT^b n'est guère plus favorable au français qu'il ne l'était parmi l'ensemble des couples FT.

TABLEAU 7

Orientation linguistique de certains couples, selon les compétences linguistiques des conjoints.

TYPE DE COUPLE	ORIENTATION LINGUISTIQUE				N
	aa	ff	a-f	autre	
A ^b F ^b	.450	.323	.223	.004	9 315
A ^a F ^b	.85	—	.14	.01	3 445
A ^b F ^f	—	.92	.07	.01	2 265
F ^b A ^b	.481	.329	.185	.003	7 530
F ^b A ^a	.94	—	.05	.01	3 750
F ^f A ^b	—	.86	.13	.01	760
F ^b T ^b	.28	.57	.09	.06	1 635
T ^b F ^b	.23	.60	.10	.07	3 955

Afin de mieux dégager la relation entre la compétence linguistique et la différenciation des orientations selon le sexe, nous avons par conséquent ajouté au tableau 7 les couples AF et FA à un conjoint unilingue. La grande majorité de ces couples s'orientent évidemment en fonction de la seule langue commune

aux deux partenaires. Or le bilinguisme, plus répandu chez le groupe F et chez les maris, renforcé possiblement d'un certain jeu d'hypergamie et d'autres attitudes psychosociales, semble faire en sorte que si les mariages A^aF^b sont à peu près aussi fréquents que les mariages F^bA^a , en revanche les couples A^bF^f sont beaucoup plus nombreux que les couples F^fA^b (2 265 en regard de 760 respectivement). Alors que les cas d'anglicisation « obligatoire » se distribuent à peu près également, les cas de francisation dus à l'unilinguisme du partenaire F se produisent donc beaucoup plus souvent dans les mariages AF que parmi les couples FA.

Il ressort aussi que dans ces mariages mixtes à un conjoint unilingue, la femme bilingue réussit plus souvent que l'homme bilingue à employer sa langue maternelle au foyer, au moyen d'un accommodement biphone. Indifféremment des langues maternelles, dans ces mariages, le tableau 7 donne : $\tau_{\text{orl}}(a-f) = .13$ ou $.14$ lorsque la femme est bilingue, contre : $\tau_{\text{orl}}(a-f) = .05$ ou $.07$ quand l'homme est bilingue. Face à un conjoint unilingue, le rôle central de la femme au foyer lui confie une marge de manœuvre linguistique supérieure à celle de l'homme dans une même situation. En faisant intervenir la langue usuelle des enfants comme nouvelle variable, on peut vérifier que la rétention supérieure de la femme dans ces foyers particuliers tient effectivement en ce que, même là, elle réussit plus souvent à transmettre aux enfants sa langue maternelle comme langue d'usage.²⁸

C) Le statut socio-économique de l'époux

Comme indicateurs du statut social des conjoints, nous emploierons la scolarité, l'indice occupationnel de Blishen et le revenu d'emploi en 1970 de l'époux. Nous n'avons retenu que trois grandes catégories de scolarité, selon que l'époux avait terminé ses études au niveau primaire, secondaire ou post-secondaire. Nous répartirons les époux qui ont déclaré une occupation au recensement en quatre classes, selon que l'indice Blishen de leur occupation tombe dans l'un ou l'autre des intervalles : moins de 35, 35 à 50, 50 à 65, 65 et plus. *Grosso modo* ces catégories regroupent respectivement : les manœuvres et ouvriers semi-spécialisés, les ouvriers spécialisés et les petits administrateurs et cols blancs, les cadres intermédiaires et petits professionnels, les profes-

28. Voir la monographie de CASTONGUAY (*op. cit.*) pour plus de détails. Ces observations apportent une nuance intéressante à l'hypothèse voulant que, dans un foyer mixte, lorsqu'un des conjoints est unilingue et l'autre bilingue, la langue du conjoint unilingue sera nécessairement la langue maternelle des enfants : « Si le conjoint d'un époux est unilingue, les enfants seront élevés dans la langue commune aux deux parents, qu'elle soit la langue première ou seconde de l'époux bilingue. » (Stanley LIEBERSON, *Language and Ethnic Relations in Canada*, Toronto et New York, Wiley, 1970, p. 200.)

sionnels et cadres supérieurs, par ordre de statut croissant.²⁹ Nous utiliserons enfin cinq catégories de revenu brut d'emploi, déterminées par les bornes \$4 000, \$8 000, \$12 000 et \$16 000.

Dans son échantillon de couples AF et FA, Carisse a noté chez les maris une scolarité plus poussée que dans l'ensemble de la population active masculine, un revenu comparativement supérieur et une surreprésentation de petits administrateurs et de cols blancs, et en a conclu qu'un statut social plus élevé favorise l'exogamie.³⁰ Cependant, le calcul des propensions éclaire mieux que ce genre de comparaison la relation entre statut socio-économique et exogamie pour les différents groupes linguistiques.

Le tableau 8 présente les propensions des maris à l'exogamie selon l'indice Blishen; les propensions, tant selon la scolarité que selon le revenu, exhibent des tendances tout à fait identiques à celles qui sont visibles sur ce tableau. Notamment, à mesure que croît le statut social, la propension des hommes A à l'exogamie avec des femmes F recule de façon marquée alors que leur propension à épouser des femmes T augmente, mais moins sensiblement, ce qui résulte en une propension générale à l'exogamie décroissante pour les hommes A suivant le statut social. Par contre, chez les hommes F, les trois variétés de propensions à l'exogamie croissent sensiblement avec le statut social. Les hommes T manifestent une même tendance, ceux de statut social élevé montrant une propension particulièrement élevée à épouser des femmes A.

Il est moins facile de cerner le statut socio-économique des femmes à partir des données recueillies au recensement. À partir d'informations touchant le statut social des familles d'origine des conjoints dans son échantillon, Carisse a observé que les couples hétérolinguistiques demeuraient fortement endogames au plan de la classe sociale.³¹ Si on utilise le statut social de l'époux comme repère pour celui de l'épouse, les propensions à l'exogamie des femmes selon le statut social montrent des variations semblables à celles observées chez les hommes. En particulier, les femmes F dont le mari possède un statut social élevé démontrent une propension croissante à l'exogamie avec des hommes A, alors que les femmes A dans la même situation se montrent moins enclines à épouser des hommes F.

En dégagant les tendances propres à chaque groupe linguistique, les propensions permettent ainsi une appréciation beaucoup plus complète de la

29. Pour plus de précisions, voir: Bernard BLISHEN et Hugh MCROBERTS, « A revised socioeconomic index for occupations in Canada », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, XIII, 1, 1976: 71-79.

30. Colette CARISSE, « Orientations culturelles des conjoints dans les mariages biethniques », rapport de recherche soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Montréal, janvier 1966.

31. *Id.*, pp. 14-15.

TABLEAU 8

*Propension à l'exogamie des maris, selon
l'indice Blischen de leur occupation.*

HOMMES	FEMMES			PROPENSION GÉNÉRALE
	A	F	T	
A :				
moins de 35	—	.282	.181	.264
35 à 49.99	—	.219	.186	.213
50 à 64.99	—	.186	.213	.191
65 et plus	—	.137	.243	.155
F :				
moins de 35	.113	—	.046	.087
35 à 49.99	.156	—	.061	.118
50 à 64.99	.230	—	.072	.167
65 et plus	.234	—	.092	.177
T :				
moins de 35	.108	.092	—	.096
35 à 49.99	.332	.163	—	.204
50 à 64.99	.707	.184	—	.310
65 et plus	.774	.189	—	.330

relation entre exogamie et statut social que la simple observation, à la manière de Carisse, de la distribution suivant le statut social d'une partie seulement des mariages. De fait, les données de 1971 montrent non seulement une relative surreprésentation des couples AF et FA, comme l'avait noté Carisse, mais également une forte surreprésentation des conjoints A en même temps qu'une forte sous-représentation des conjoints F et T des deux sexes parmi les couples à statut social (du mari) élevé.³² Dès lors, le calcul des propensions fait ressortir que la surreprésentation des couples AF et FA avec maris de statut social supérieur ne dérive pas d'une prédilection plus grande des A de cette classe pour des conjoints F, puisque la surreprésentation des couples AA y est relativement plus forte encore, mais uniquement d'une disposition accrue des F de cette condition sociale à épouser des A, les couples FF se trouvant nettement sous-représentés à ce niveau.

On peut encore se demander quelles tendances différentielles subsistent si on suppose les choix matrimoniaux rigoureusement réglés par une endogamie de classe, qui obligerait systématiquement les époux d'une strate sociale donnée à choisir leurs partenaires à l'intérieur de la même strate. Dans cette perspective, on répartit d'abord les couples en strates distinctes selon le statut

32. Par exemple, 48% des époux déclarant un revenu de \$16 000 ou plus étaient du groupe A, et la même chose est vraie des épouses avec mari gagnant un revenu de cet ordre.

de l'époux, puis on calcule les propensions par rapport à la composition linguistique de chaque strate.

On trouve alors que la propension à la formation de mariages de type AF et FA décroît à mesure que s'accroît le statut social, passant par exemple de .26 à .17 et de .25 à .13 respectivement en montant l'échelle Blishen. Les évolutions divergentes des propensions des F à épouser des A et vice versa constatées plus haut se soldent donc par un recul de la fréquence des mariages AF et FA observés par rapport aux mariages attendus, selon le statut social des maris, nuance importante qu'il convient d'apporter à la perspective présentée par Carisse sur ce type de mariage. Par contre, la propension à la formation de chacune des autres sortes de mariages mixtes tend généralement à augmenter selon la classe sociale, et ce tout particulièrement chez les mariages AT et TA : on se rappellera que les propensions des A à épouser des T et celles des T à épouser des A croissaient toutes deux avec le statut social.

Ce jeu des propensions particularisées se traduit, chez les A des deux sexes, par une propension générale à l'exogamie correspondante très légèrement déclinante selon la classe sociale mais, chez les autres sortes d'époux, par des propensions générales qui croissent avec le statut social, légèrement dans le cas des F, et très fortement chez les époux T. Même sous l'hypothèse d'une pratique rigoureuse d'une endogamie de classe, donc, la distribution particulière des groupes linguistiques selon le statut socio-économique ne paraît pas expliquer entièrement les évolutions divergentes des propensions à l'exogamie constatées au tableau 8.

La variation des comportements linguistiques selon le statut social s'avère pour sa part sans équivoque. Chez tous les types de mariages, tant homolingustiques qu'hétérolingustiques, chacun des trois indices montre sans exception une orientation anglicisante croissante avec le statut social. Le tableau 9, par exemple, donne la variation des accommodements linguistiques selon le revenu du mari dans certains types de mariages mixtes. La progression de l'anglais et la régression du français et des tierces langues, à mesure que croît le revenu, s'y manifestent fort régulièrement.

Remarquons que, dans tous les types de mariages y inclus les couples homolingustiques AA et FF, le comportement tt atteint toujours son maximum lorsque le mari a déclaré un faible revenu, une scolarité peu élevée et une occupation peu prestigieuse, ou encore n'a pas précisé son occupation ou ne figurait pas parmi la population active. La même chose est vraie du comportement excentrique ff chez les couples AA. La fréquence des orientations aa et a-f chez les FF suit, par contre, la tendance inverse. Enfin, une majorité relative des couples AF à statut le plus faible, d'après la scolarité et l'indice Blishen, poursuivent une orientation francophone.

Ainsi les données du recensement établissent, le plus généralement possible, la relation entre anglicisation et statut social croissants que Carisse n'a pu que

TABLEAU 9

*Orientation linguistique de certains couples,
selon le revenu de l'époux.*

TYPE DE COUPLE	ORIENTATION LINGUISTIQUE				N
	aa	ff	a-f	autre	
AF:					
moins de \$4 000	.44	.38	.17	.01	2 810
\$4 000- 7 999	.42	.39	.18	.01	5 335
\$8 000-11 999	.49	.31	.20	—	4 435
\$12 000-15 999	.55	.25	.20	—	1 495
\$16 000 et plus	.61	.20	.18	—	1 115
FA:					
moins de \$4 000	.50	.32	.17	.01	2 285
\$4 000- 7 999	.55	.29	.15	.01	4 390
\$8 000-11 999	.63	.23	.13	.01	3 485
\$12 000-15 999	.70	.18	.11	—	1 110
\$16 000 et plus	.69	.15	.16	—	860
AT:					
moins de \$4 000	.72	.03	—	.23	290
\$4 000- 7 999	.83	.02	.01	.15	940
\$8 000-11 999	.88	.02	.01	.09	900
\$12 000-15 000	.96	—	—	.03	470
\$16 000 et plus	.93	—	—	.07	225
TF:					
moins de \$4 000	.16	.65	.09	.10	1 630
\$4 000- 7 999	.20	.62	.09	.10	2 990
\$8 000-11 999	.22	.60	.10	.07	1 820
\$12 000-15 999	.32	.52	.12	.04	500
\$16 000 et plus	.30	.56	.14	.01	355

suggérer, ne disposant pas de résultats statistiquement significatifs à cet égard. À la lumière du recul de la propension des conjoints A à l'exogamie avec les conjoints F, la progression marquée du comportement aa et la régression non moins nette du comportement ff suivant le statut social au sein des couples AF et FA constitués pourrait suggérer, dans ces mariages en particulier, l'existence d'un certain processus d'échange, selon lequel à mesure que l'on grimpe l'échelle sociale le partenaire A obtient plus souvent l'usage de sa langue en échange de son accord au mariage. Mais cette affirmation croissante de l'anglais au foyer, commune d'ailleurs à tous les types de mariage, se relie sans doute avant tout à la place plus grande que prend l'anglais dans l'ensemble des activités économiques et sociales montréalaises de l'époque à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale.

*

* *

Si les observations ci-dessus ont montré l'intérêt des données du recensement pour l'appréciation des phénomènes d'exogamie et du transfert linguistiques, il ne s'agit là que d'un premier déblaiement des possibilités d'analyse ouvertes par le traitement par ordinateur des nombreux renseignements recueillis au recensement de 1971. Il faudrait poursuivre en direction, par exemple, de recoupements plus complexes des caractéristiques en rapport avec les transferts linguistiques intragénérationnels, ou encore de l'étude de la transmission linguistique intergénérationnelle au sein des familles.³³

Il importerait également de mieux comprendre les transferts déclarés à l'extérieur du cadre matrimonial. Des formes de cohabitation et des facteurs ou environnements sociaux et économiques autres que la relation époux-épouse conduiraient aussi, de façon importante, au transfert, puisque, par exemple, plus de la moitié des transferts A_f et F_a déclarés par des adultes montréalais en 1971 n'étaient pas le fait de personnes exogames. Pour des raisons semblables, il paraît également impossible de tenir l'exogamie comme cause directe de plus d'une minorité des transferts T_a ou T_f consentis par les membres du tiers groupe à Montréal. Il faut donc se garder de voir trop systématiquement dans le mariage mixte la cause première de la déstabilisation ou du transfert linguistiques.³⁴

Les foyers mixtes ne demeurent pas moins un terrain de choix pour apprécier l'attraction relative des langues. À mesure que les valeurs canadiennes-françaises se rapprochent des valeurs canadiennes-anglaises, rapprochement puissamment appuyé en particulier par les *mass media*, catalyseurs efficaces de l'entropie culturelle nord-américaine, il sera extrêmement intéressant de voir, à la suite du prochain recensement, si la territorialisation plus poussée du fait canadien-français à l'intérieur des frontières québécoises et les différentes tentatives de valorisation du français comme instrument de promotion socio-économique opérées au cours des années soixante-dix auront influencé les diverses propensions à l'exogamie et les orientations linguistiques des époux montréalais.

Département de mathématiques,
Université d'Ottawa.

Charles CASTONGUAY

Département de sociologie,
Université de l'État de New York.

Avec la collaboration de
Calvin VELTMAN

33. Dans sa monographie (*op. cit.*), CASTONGUAY développe la présente analyse en ajoutant d'autres caractéristiques pertinentes, telles l'âge des conjoints, leur lieu de naissance, la langue des enfants et la composition du noyau familial, et effectue quelques comparaisons interrégionales des propensions à l'exogamie et au transfert.

34. De fait, il se peut fort bien qu'un contractant ait accompli un transfert avant son mariage, dans lequel cas son choix de conjoint peut tout simplement venir confirmer cette orientation culturelle : le transfert préalable serait alors une cause de l'exogamie plutôt que le contraire, et le mariage mixte n'aurait en vérité qu'un effet stabilisant sur le transfert. Castonguay a tenté de tirer quelque peu au clair les liens de causalité entre les phénomènes d'exogamie et de transfert dans : « Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises », *op. cit.*